



RCS : LIMOGES

Code greffe : 8701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LIMOGES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 00129

Numéro SIREN : 510 802 713

Nom ou dénomination : L ESCALE

Ce dépôt a été enregistré le 19/10/2017 sous le numéro de dépôt 4583



Cabinet - Bauriaud - Associés

YVES CROGUENNEC

PHILIPPE BORDERE

JOCELYNE CHAPUT

VIRGINIE REIGUE-LAURENT

Experts Comptables

*Greffes du Tribunal de Commerce de Limoges
23 place Winston Churchill
Cité Judiciaire*

87000 - LIMOGES CEDEX

Dossier : SARL L'ESCALE

Maître,

Pour satisfaire aux dispositions légales et réglementaires, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint, aux fins de dépôt et concernant la société sous référence, les documents suivants :

- les comptes annuels au 31 mars 2017,
- le texte de la résolution d'affectation de résultat prise par les dirigeants à l'assemblée générale puis votée,

Le coût de ce dépôt est joint à la présente par chèque bancaire.

Nous vous prions de croire, Maître, à l'assurance de nos sincères salutations.


Yves CROGUENNEC
Expert Comptable

S i è g e s o c i a l

26, rue Atlantis

Parc d'Ester - BP 96981

87069 Limoges Cedex

Téléphone : 05 55 10 22 00

Fax : 05 55 77 44 77

Courriel : contact@bauriaud.fr - Site internet : www.bauriaud.fr

SAS AU CAPITAL DE 1 062 500 € - RCS LIMOGES B 343 455 739

Société d'expertise comptable inscrite auprès de l'ordre des experts comptables de la région de Limoges



EXEMPLAIRE POUR LE GREFFE

SARL L'ESCALE

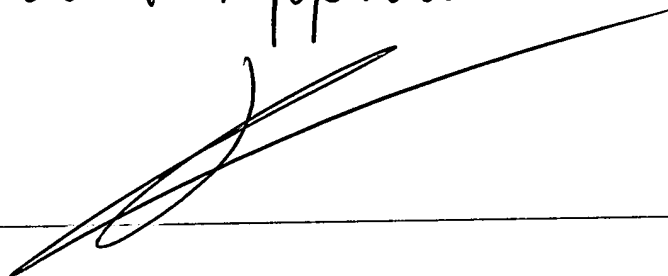
AUPHELLE
87470 PEYRAT LE CHATEAU

COMPTES ANNUELS

du 01/04/2016 au 31/03/2017

CERTIFIE CONFORME

lu et Approuvé.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'S' followed by a long horizontal stroke.

Sommaire

Imprimés fiscaux	1
Annexes aux comptes annuels	19
<i>PREAMBULE</i>	19
<i>REGLES ET METHODES COMPTABLES</i>	19
<i>AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE</i>	20
<i>COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE</i>	20
<i>FONDS COMMERCIAL</i>	20
<i>NOTES SUR LE BILAN ACTIF</i>	21
<i>NOTES SUR LE BILAN PASSIF</i>	23
<i>NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT</i>	24
<i>DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE</i>	25

Imprimés fiscaux

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

①

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2017

Désignation de l'entreprise : SARL L'ESCALE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12	
Adresse de l'entreprise AUPHELLE 87470 PEYRAT LE CHATEAU		Durée de l'exercice précédent * 12	
Numéro SIRET * 51080271300014		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le 31/03/2017	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2
		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I) AA			
ACTIF IMMOBILISÉ *	Frais d'établissement * AB		AC
	Frais de développement * CX		CQ
	Concessions, brevets et droits similaires AF	2 600	AG
	Fonds commercial (1) AH	77 400	AI
	Autres immobilisations incorporelles AJ		AK
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL		AM
	Terminés AN		AO
	Constructions AP	1 520	AQ
	Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	65 009	AS
	Autres immobilisations corporelles AT	114 776	AU
	Immobilisations en cours AV		AW
	Avances et acomptes AX		AY
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS		CT
	Autres participations CU	15	CV
	Créances rattachées à des participations BB		BC
	Autres titres immobilisés BD		BE
	Prêts BF		BG
	Autres immobilisations financières * BH	3 257	BI
TOTAL (II) BJ		264 577	BK
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements BL	1 598	BM
	En cours de production de biens BN		BO
	En cours de production de services BP		BQ
	Produits intermédiaires et finis BR		BS
	Marchandises BT	15 742	BU
	Avances et acomptes versés sur commandes BV		BW
	Clients et comptes rattachés (3)* BX		BY
	Autres créances (3) BZ	25 353	CA
	Capital souscrit et appelé, non versé CB		CC
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres) CD		CE
	Disponibilités CF	257 681	CG
	Charges constatées d'avance (3)* CH	4 735	CI
TOTAL (III) CJ		305 108	CK
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW		
	Primes de remboursement des obligations (V) CM		
	Écarts de conversion actif * (VI) CN		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		569 685
			140 411
			429 274
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	(3) Part à plus d'un an : CR
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 SD 2017

Désignation de l'entreprise		SARL L'ESCALE		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 10 000)	DA	10 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	1 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * E1)	DG			
	Report à nouveau	DH	199 154		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	109 067		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	319 221		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
TOTAL (II)	DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
TOTAL (III)	DR				
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	34 552		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs E1)	DV	20 780		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	38 485		
	Dettes fiscales et sociales	DY	11 226		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	5 010		
Compte régularisé	EB				
Produits constatés d'avance (4)	EC	110 053			
TOTAL (IV)	ED				
Ecart de conversion passif *	EE	429 274			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)					
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus values à long terme *	1F			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	88 707			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 55 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise :

SARL L'ESCALE

Néant ☐ *

		Exercice N			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	750 205	FB	FC 750 205
	Production vendue { biens *	FD		FE	FF
	{ services *	FG	134 012	FH	FI 134 012
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	884 217	FK	FL 884 217
	Production stockée *				FM
	Production immobilisée *				FN
	Subventions d'exploitation				FO 7 239
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)				FP 13 630
	Autres produits (1) (11)				FQ 1
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR 905 086
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS 258 042
	Variation de stock (marchandises)*				FT 1 879
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU 7 693
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV 1 610
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW 150 871
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX 13 033
	Salaires et traitements *				FY 357 420
	Charges sociales (10)				FZ 101 246
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	dotations aux amortissements *		GA 44 731
			dotations aux provisions		GB
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD
	Autres charges (12)				GE 5 640
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF 942 164
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG (37 078)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *			(III)	GH
	Perte supportée ou bénéfice transféré *			(IV)	GI
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL 4 371
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM
	Différences positives de change				GN
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO
	Total des produits financiers (V)				GP 4 371
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR 6 549
	Différences négatives de change				GS
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT
	Total des charges financières (VI)				GU 6 549
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV (2 178)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I = II + III - IV + V - VI)					GW (39 256)

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL L'ESCALE		Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	187 500	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	187 500	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	17	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	35 181	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	35 198	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	152 302	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	3 978	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	1 096 957	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	987 890	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	109 067	
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2) Dont	produits de locations immobilières			HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG	
	(3) Dont	Crédit bail mobilier *			HP	
		Crédit bail immobilier			HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	13 630
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	28 299
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	5 640
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives			A6	9 566	
	obligatoires			A9	18 733	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe):			Exercice N		
créances irrécouvrables			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
cession actif corporel					187 500	
valeur nette comptable actif corporel cédé					35 181	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
			Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article
33 A du Code général
des impôts)

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N°2054-SD 2017

Désignation de l'entreprise **SARL L'ESCALE** Néant ☐*

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations	
				1		2	
				3		4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	81 960	KE		KF
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI
	Constructions	Sur sol propre	KJ		KK		KL
		Sur sol d'autrui	KM		KN		KO
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions	KP	1 520	KQ		KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		KS	53 965	KT		KU
			KV	15 565	KW		KX
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport *	KY	345 639	KZ		LA
		Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	12 566	LC		LD
		Emballages récupérables et divers *	LE		LF		LG
	Immobilisations corporelles en cours	LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes	LK		LL		LM	
	TOTAL III	LN	429 255	LO		LP	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M		8T
		Autres participations	8U	15	8V		8W
Autres titres immobilisés		IP		IR		IS	
Prêts et autres immobilisations financières		IT	3 257	IU		IV	
TOTAL IV		LQ	3 272	LR		LS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		OG	514 487	OH		OJ	
							20 783

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4	
		1		2					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		C0		D0		D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV	1 960	LW	80 000	IX
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF
		Inst. gales, agencés et am. des constructions	IS		MG		MH	1 520	MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	2 996	MK	65 009	ML
			IU		MM		MN	17 672	MO
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport	IV		MP	254 171	MQ	96 104	MR
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	11 566	MT	1 000	MU
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX
	Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes	NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III	IY		NG	268 733	NH	181 305	NI	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		OU		M7		OW
		Autres participations	IO		OX		OY	15	OZ
Autres titres immobilisés		II		2B		2C		2D	
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2B		2F	3 257	2G	
TOTAL IV		I3		NJ		NK	3 272	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		OK	270 693	OL	264 577	OM	264 577

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Exercice N clos le

3 1 0 3 2 0 1 7

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL L'ESCALE

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires	1	2			5	6
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SARL L'ESCALENéant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	1 960	PF		PG	1 960	PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV	295	PW	76	PX		PY	371
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	40 454	QA	6 460	QB	1 403	QC	45 511
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	11 128	QE	1 080	QF		QG	12 208
	Matériel de transport	QH	264 829	QI	37 075	QJ	220 583	QK	81 322
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	12 526	QM	40	QN	11 566	QO	1 000
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	329 232	QV	44 731	QW	233 552	QX	140 411
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	331 192	ØP	44 731	ØQ	235 512	ØR	140 411

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	N6	P7	P8	P9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R9	S1	S2	S3	S4
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S7	S8	S9	T1	T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U3	U4	U5	U6	U7
	Matériel de transport	U8	V1	V2	V3	V4	V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V9	W1	W2	W3
	Emballages récup. et divers	W4	W6	W7	W8	W9	X1
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM			NO
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW			Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY		
					Total général non ventilé (NW - NY)	NZ	

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES*

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à évaluer			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables Janvier 2017

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2017

Formulaire obligatoire (Article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SARL L'ESCALE</u>		Néant ☒			
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1) *	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		02	03	04	05
		9U	9V	9W	9X
		06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF		
	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.				10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables Janvier 2017

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

DGFIP N°2057-SD 2017

Désignation de l'entreprise : SARL L'ESCALE		Néant ☐ *	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES	
		Montant brut 1	A 1 an au plus 2
			A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	UM
	Prêts (1) (2)	UP	UR
	Autres immobilisations financières	UT	UV
		3 257	3 257
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	
	Autres créances clients	UX	
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée * UO)	ZI	
	Personnel et comptes rattachés	UY	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	
	État et autres	VM	14 430
	collectivités	VB	7 223
	publiques	VN	
		VP	2 924
	Groupe et associés (2)	VC	
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	776
	Charges constatées d'avance	VS	4 735
	TOTAUX	VT	33 345
		VU	30 088
		VV	3 257
RENVIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD	
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE	
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF	
CADRE B		ÉTAT DES DETTES	
		Montant brut 1	A 1 an au plus 2
			A plus d'1 an et 5 ans au plus 3
			A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y	
Autres emprunts obligataires (1)		7Z	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	
	à plus d'1 an à l'origine	VH	34 552
			13 205
			21 347
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	38 485
Personnel et comptes rattachés		8C	209
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	8 355
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	1 141
	Obligations cautionnées	VX	
	Autres impôts, taxes et assimilés	VO	1 521
			1 521
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	
Groupe et associés (2)		VI	20 780
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	5 010
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ	
Produits constatés d'avance		8L	
TOTAUX		VY	110 053
		VZ	88 707
			21 347
RENVIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	37 788
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	98 463
		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032			

SAGE Experts-comptables Janvier 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

9

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A-SD 2017

Désignation de l'entreprise : SARL L'ESCALE		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐	Exercice N, clos le : 31/03/2017	
I. RÉINTÉGRATIONS							
BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE							
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de l'exploitant ou des associés		de son conjoint		moins part déductible *	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	à réintégrer :	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)	WF	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)		WG		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)		XX		
	Amendes et pénalités	WJ	Charges financières (art. 212-bis) *		XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2031-NOT-SD)						
	TOTAL I						
	17 3 978						
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- Imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)					
	- Imposées au taux de 0 %						
	Fraction Imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *			- Plus-values nettes à court terme			
				- Plus-values soumises au régime des fusions			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)							
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3* et 212 du CGI)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							
TOTAL I							
113 045							
II. DÉDUCTIONS							
PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE							
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *							
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)							
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- Imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					
		- Imposées au taux de 0 %					
		- Imposées au taux de 19 %					
		- Imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					
		- Imputées sur les déficits antérieurs					
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *							
Régime des sociétés mères et des filiales : Produit net des actions et parts d'intérêts :		((		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A	)
Mesures d'incitation	Majoration autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *						
	Majoration d'amortissement *						
	Entreprises nouvelles * (Reprise d'entreprises en difficulté 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (44 septies)	L2	Autres entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		
	Pôle de compétitivité Innovation CICE (art. 44 undecies)	L6	Société investissements immobiliers (art. 209 C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		
	Zone franche urbaine (44 octies et octies A)	QV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)		
	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)			PC			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)							
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9	Créance dérogée par le report en arrière de déficit		Z1	)
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							
TOTAL II							
18 873							
III. RÉSULTAT FISCAL							
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XL	94 172		
		déficit (II moins I)					
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *				ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *							
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	26 523		
					67 649		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

DGFIP 2058 A 2017
Extension

[illegible][illegible]

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N°2058-B-SD 2017

Désignation de l'entreprise SARL L'ESCALE		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	67 649	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	67 649	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} <i>bis</i> Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT	195	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} <i>bis</i> Al. 2 du CGI*	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO	
	ligne WI		ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
 art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)
XU ☐

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

SAGE Experts-comptables Janvier 2017

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-CSD 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>SARL L'ESCALE</u>										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	198 180	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	10 973		- Autres réserves	ZD					
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Dividendes	ZE	10 000				
					Autres répartitions	ZF					
	TOTAL I	ØF	209 154		Report à nouveau	ZG	199 154				
					(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)		TOTAL II	ZH	209 154		
DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)											
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice								XV			
RENSEIGNEMENTS DIVERS								Exercice N :			
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7						YQ				
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
DÉTAILS DES POSTES	- Sous-traitance						YT				
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8 27 732						XQ	28 218			
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU				
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	25 938			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV				
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES 560						ST	96 714			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	150 871			
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE						YW	259			
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS						9Z	12 774			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						YX	13 033			
TVA	- Montant de la TVA collectée						YY	101 763			
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	48 887			
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2016) *						ØZ	309 926			
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS				
	- Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : 0 handicapés : 0)						YP	12			
	- Effectif affecté à l'activité artisanale						RL				
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	%			
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP						- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR 0				
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG				
- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						RH					
RÉGIME DE GROUPE *	Société: résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA		Plus-values à 15 % JK		Plus-values à 0 % JL						
			Plus-values à 19 % JM		Imputations JC						
	Groupe: résultat d'ensemble JD		Plus-values à 15 % JN		Plus-values à 0 % JO						
			Plus-values à 19 % JP		Imputations JF						
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH		N° SIRET de la société mère du groupe JJ								

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : **SARL L'ESCALE** Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)	Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
1 Logiciel leo	1 960		1 960		
2 Matériel et outil	2 996		1 403		1 593
3 Matériel de trans	254 171		220 583		33 588
4 Mat.bureau sinfor	11 566		11 566		
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					

B - PLUS-VALUES , MOINS-VALUES

Prix de vente (7)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-value taxable à 19 % (1) (11)
			19 %	15 % ou 16 %	0 %	
1						
2		(1 593)				
3 187 500		153 912				
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13 Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
14 Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
15 Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
16 Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
17 Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans						
18 Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
19 Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
20 Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (9)		152 319				
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (10)						
CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % (11)						

(A) (B) (C)
(Ventilation par taux)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

DGFIP N° 2059-B-SD 2017

Formulaire déposé au titre de l'IR	EU	Néant	☒ *
------------------------------------	----	-------	---------------------------------------

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

14

SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFIP N° 2059-C-SD 201

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SARL L'ESCALE

Néant ☒ *Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 16 % .

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies* 0 bis du CGI) .

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies* 0 du CGI) .

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 16 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 %	Solde des moins-values à 16 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
N 1			
N 2			
N 3			
N 4			
N 5			
N 6			
N 7			
N 8			
N 9			
N 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥
	À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> 0 du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> 0 bis du CGI)	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾		
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes N						
N 1						
N 2						
N 3						
N 4						
N 5						
N 6						
N 7						
N 8						
N 9						
N 10						

SAGE Experts-comptables Janvier 2017

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFIP N°2059-D-SD 2017

formulaire obligatoire
(article 53A du Code
général des Impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SARL L'ESCALE		Néant ☒ *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

16

DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE
PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE

DGFIP N° 2059-E-SD 2017

Exercice ouvert le : 01/04/2016 et clos le : 31/03/2017		Durée en nombre de mois : 12	
Si l'entreprise est membre d'une intégration fiscale, indiquer le SIREN et la dénomination de la société tête de groupe :			
SIREN :		Dénomination :	
I - Production de l'entreprise			
Ventes de marchandises	OA	750 205	
Production vendue - Biens	OB		
Production vendue - Services	OC	134 012	
Production stockée	OD		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial	OF	7 239	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	1	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	13 630	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	152 319	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 1		OM	1 057 406
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)			
Achats de marchandises (droits de douane compris)	ON	258 042	
Variation de stocks (marchandises)	OO	1 879	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP	7 693	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OQ	1 610	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	123 139	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	5 640	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale	OY		
Taxes sur le CA autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T I P P.	OZ		
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
TOTAL 2		OJ	398 003
III - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		TOTAL 1 - TOTAL 2	OG 659 403
IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n°1330 CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°1329 AC SD et 1329 DEF)		SA	659 403
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	BV	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	1 050 166	
Période de référence	GY	0 1 / 0 4 / 2 0 1 6	GZ 3 1 / 0 3 / 2 0 1 7
Date de cessation	HR		
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).			
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.			
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.			

SAOEEsports-comptables janvier 2017

Annexes aux comptes annuels

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/03/2017 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/03/2016 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 429 274,05 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 109 067,23 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par le gérant.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Stocks des autres approvisionnements : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.
- Stocks de marchandises : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE**

La comptabilisation du CICE a été réalisée, sur option, par une diminution des charges de personnel au moyen d'un sous-compte 649 créditeur.

Le CICE pris en compte dans les états financiers est de 18 408 euros, pour l'année 2016, et a été imputé partiellement sur l'impôt sur les sociétés. Le soldet sera remboursable en 2017.

Un produit à recevoir au titre du CICE 2017 a été comptabilisée en diminution des charges de personnel, à hauteur de 2 924 euros, correspondant à la période de janvier à mars 2017.

Ce crédit d'impôt a permis conformément à l'article 244 quater du CGI, le financement de nouveaux investissements.

FONDS COMMERCIAL

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

Suite au test de dépréciation, réalisé par rapport au chiffre d'affaires, aucune perte de valeur du fonds n'a été constaté. Par conséquent, la valeur du fonds de commerce, figurant à l'actif, n'a pas été déprécié.

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Fonds commercial (hors droit au bail) = 77 400 E

Fonds commercial	Valeur brute	Amort./Provis.	Valeur nette	Taux
Fonds acheté	77 400		77 400	%
Fonds réévalué				%
Fonds reçu en apport				%
TOTAL	77 400		77 400	

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 264 577 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	81 960		1 960	80 000
Immobilisations corporelles	429 255	20 783	268 733	181 305
Immobilisations financières	3 272			3 272
TOTAL	514 487	20 783	270 693	264 577

Amortissements et provisions d'actif = 140 411 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	1 960		1 960	
Immobilisations corporelles	329 232	44 731	233 552	140 411
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	331 192	44 731	235 512	140 411

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Licences 4	2 600	0	2 600	Non amortiss.
Fonds commercial	77 400	0	77 400	Non amortiss.
Inst.agenc.construct	1 520	371	1 149	20 ans
Materiel et outillage	65 009	45 511	19 498	de 3 à 10 ans
Inst.agenc.divers	17 672	12 208	5 464	de 4 à 10 ans
Materiel de transpor	96 104	81 322	14 782	de 5 à 8 ans
Mat.bureau &informat	1 000	1 000	0	5 ans
TOTAL	261 305	140 411	120 894	

Etat des créances = 33 345 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	3 257		3 257
Actif circulant & charges d'avance	30 088	30 088	
TOTAL	33 345	30 088	3 257

Produits à recevoir par postes du bilan = 5 461 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	3 525
Disponibilités	1 936
TOTAL	5 461

Charges constatées d'avance = 4 735 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 10 000 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	1000	10,00	10 000
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	1000	10,00	10 000

Etat des dettes = 110 053 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	34 552	13 205	21 347	
Dettes financières diverses	20 780	20 780		
Fournisseurs	38 485	38 485		
Dettes fiscales & sociales	11 226	11 226		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	5 010	5 010		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	110 053	88 707	21 347	

Charges à payer par postes du bilan = 10 713 E

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	27
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	3 960
Dettes fiscales & sociales	1 716
Autres dettes	5 010
TOTAL	10 713

Engagement au titre des indemnités de départ à la retraite

L'engagement au titre des indemnités de départ à la retraite à verser aux salariés, jugé non significatif, n'a pas été calculé.

Annexes aux comptes annuels (suite)**NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT****Ventilation du chiffre d'affaires = 884 217 E**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	750 205	84,84 %
Prestations de services	134 012	15,16 %
TOTAL	884 217	100.00 %

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

Annexes aux comptes annuels (suite)

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 5 461 E

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Etat produits a rece Debit.cred.div.prod.	2 924 601
TOTAL	3 525

Produits à recevoir sur disponibilités	Montant
Banques prod. a rece	1 936
TOTAL	1 936

Charges constatées d'avance = 4 735 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constat.d'av	4 735
TOTAL	4 735

Charges à payer = 10 713 E

Emprunts & dettes auprès des étab. De crédit	Montant
Int.courus/emprunt e	27
TOTAL	27

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fournis.fact.non par	3 960
TOTAL	3 960

Dettes fiscales et sociales	Montant
Conges a payer Org.soc. ch/conges a Etat autres ch. a pa	152 43 1 521
TOTAL	1 716

Autres dettes	Montant
Debit.cred.div.char.	5 010
TOTAL	5 010

L'ESCALE

Société À Responsabilité Limitée au capital de 10 000.00 €

Siège social : Auphelle

87470 PEYRAT LE CHATEAU

510 802 713 RCS LIMOGES

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTION DE RESULTAT
ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU
28 SEPTEMBRE 2017

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2017, s'élevant à 109 067.23 €, de la manière suivante :

- Un résultat de	109 067.23 €
- Une somme de	15 000.00 €
à titre de dividende, soit par part un montant de 15.00 €	
- et le solde, soit	94 067.23 €
au compte "Report à Nouveau"	

En conséquence, chaque titre se verra attribuer un dividende de 15.00 €.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour et au plus tard le 31 décembre 2017, sous déduction pour les associés personnes physiques des prélèvements sociaux.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est également précisé que les revenus distribués sont tous éligibles à l'abattement de 40 % mentionné à l'article 158-3-2° du même code.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les dividendes distribués, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice : 31/03/2016

- Dividende global distribué :	10 000.00 €
soit, par titre :	10.00 €
- Montant global éligible à l'abattement de 40% :	10 000.00 €

Exercice : 31/03/2015

- Dividende global distribué :	5 360.00 EUR
soit, par titre :	5.36 EUR
- Montant global éligible à l'abattement de 40% :	5 360.00 EUR

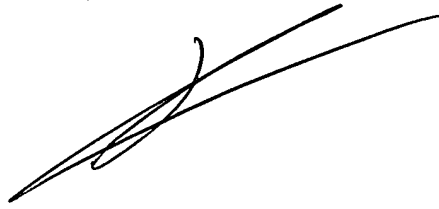
Exercice : 31/03/2014

- Dividende global distribué :	5 360.00 EUR
soit, par titre :	5.36EUR
- Montant global éligible à l'abattement de 40% :	5 360.00 EUR

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Copie certifiée conforme

La Gérance

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes, positioned below the text 'La Gérance'.

L'ESCALE

Société À Responsabilité Limitée au capital de 10 000.00 €

Siège social : Auphelle

87470 PEYRAT LE CHATEAU

510 802 713 RCS LIMOGES

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT
SOUMISE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU
28 SEPTEMBRE 2017

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2017, s'élevant à 109 067.23 €, de la manière suivante :

- | | |
|---|--------------|
| - Un résultat de | 109 067.23 € |
| - Une somme de | 15 000.00 € |
| à titre de dividende, soit par part un montant de 15.00 € | |
| - et le solde, soit | 94 067.23 € |
| au compte "Report à Nouveau" | |

En conséquence, chaque titre se verra attribuer un dividende de 15.00 €.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour et au plus tard le 31 décembre 2017, sous déduction pour les associés personnes physiques des prélèvements sociaux.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est également précisé que les revenus distribués sont tous éligibles à l'abattement de 40 % mentionné à l'article 158-3-2° du même code.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les dividendes distribués, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice : 31/03/2016

- | | |
|---|-------------|
| - Dividende global distribué : | 10 000.00 € |
| soit, par titre : | 10.00 € |
| - Montant global éligible à l'abattement de 40% : | 10 000.00 € |

Exercice : 31/03/2015

-
- | | |
|---|--------------|
| - Dividende global distribué : | 5 360.00 EUR |
| soit, par titre : | 5.36 EUR |
| - Montant global éligible à l'abattement de 40% : | 5 360.00 EUR |
-

Exercice : 31/03/2014

- Dividende global distribué :	5 360.00 EUR
soit, par titre :	5.36EUR
- Montant global éligible à l'abattement de 40% :	5 360.00 EUR

Copie certifiée conforme

La Gérance

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of fluid, overlapping strokes that form a stylized, somewhat abstract shape.
